Image not found or type unknown

Vente de la maison à l'un des enfants

Par **Marie christelle**, le **27/09/2014** à **15:08**

Mes parents veulent vendre leur maison à mon frère. Je ne suis pas au courant ni du montant (maison + terrain important), ni de la date de vente. Est-ce que je dois donner mon accord (oral ou écrite)? car c'est peut-être une donation déguisée !

Par **janus2fr**, le **27/09/2014** à **18:30**

Bonjour,
Je suppose que la maison appartient à vos parents, je ne vois pas alors pourquoi il leur faudrait votre autorisation pour la vendre, voir même pour la donner.
Si votre frère achète la maison au prix du marché, il n'y a pas de problème.
S'il l'achète en dessous du prix du marché, il y aura effectivement donation pour la partie du prix "non payé".
C'est alors au moment de la succession de vos parents que vous pourrez agir en demandant la réintégration de cette donation. Mais pas avant...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés